



FICHE ACTION

Les circuits courts financiers (Conseil régional Pays de la Loire)

La Région défend l'idée qu'il est possible de mettre en place des circuits courts de la finance, pour que les ressources de notre territoire viennent financer les projets et les emplois de notre région. Elle a été la 1^{ère} région à lancer un emprunt obligataire auprès des particuliers, et constate aujourd'hui que sa dette n'est pas aussi exposée que celle d'autres collectivités.

Le conseil régional a également lancé en 2011, le fonds régional de co-investissement IDEE pour prendre des participations dans des entreprises de notre territoire.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec France Active, le conseil régional a exploré une voie nouvelle : en retour de son engagement au capital de France Active, ce dernier s'est engagé à faire en sorte que l'épargne salariale collectée en Pays de la Loire sur le compartiment « épargne solidaire » soit fléchée vers des projets en Pays de la Loire.

Objectifs

Ces actions vont dans un même objectif : la mobilisation de l'épargne salariale solidaire au profit des projets des entreprises du territoire. Cela milite pour une territorialisation des moyens d'actions nationaux comme la SIFA ou comme le volet ESS de la Banque Publique d'Investissement.

La campagne de sensibilisation à l'épargne salariale solidaire lancée début 2012 par la Région avec France Active a pour objectif de faciliter la mobilisation du compartiment social et solidaire des plans d'épargne salariale en entreprise en région au profit des projets réalisés en région.

Plus globalement, ces initiatives s'engagent en faveur de notre participation à la gouvernance et au comité d'engagement en région de la Banque Publique d'Investissement.

Cibles

La campagne de sensibilisation à l'épargne salariale solidaire lancée début 2012 par la Région avec France Active vise à toucher aussi bien les établissements bancaires, financiers et d'assurance que les professionnels du conseil et de la communication qui les accompagnent, les sociétés cotées, celles qui ont ouvert leur capital à des investisseurs ou envisagent de le faire, mais aussi les établissements d'enseignement et de formation aux métiers de la finance, les entreprises de plus de 50 salariés, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire.

Modalités de mise en œuvre

Concernant la campagne de sensibilisation à l'épargne salariale solidaire :

Une plaquette de sensibilisation et des affiches ont été réalisées par le Conseil régional. Cette initiative vise plus de 7.000 contacts et la plaquette a notamment été diffusée à près de 5.000 entreprises de plus de 50 salariés. Un numéro vert (0 800 372 746), géré par FONDES Pays de la Loire a été mis en place afin d'informer sur l'épargne salariale solidaire en Pays de la Loire.

Pour en savoir plus

Charlotte SUGLIANI, Chargée de valorisation à la commission du Développement et des Activités Economiques /
Conseil régional des Pays de la Loire

Tél : (33) 2.28.20.56.50 - charlotte.sugliani@paysdelaloire.fr